

Devenir acteur de la prévention des risques liés à l'activité physique Secteur Sanitaire et médico-Social

irfabfc.fr



NIVEAU VISÉ

Pas de niveau visé

ET APRÈS ?

Transverse à tous les établissements d'aide et de soins en établissement de court, moyen et long séjour et à tout autre secteur d'activité.

PUBLIC

Tout public

DATE ET LIEU

En Bourgogne Franche-Comté

Date : en fonction des demandes

CONDITIONS TARIFAIRES

Tarif sur devis

MODE DE FINANCEMENT

Plan de développement des compétences

France Travail (AIF)

Financement individuel

PRÉSENTATION

L'acteur PRAP 2S contribue à la suppression des risques liés à l'activité physique ainsi que tous les risques sur lesquels il a la possibilité d'agir à partir de l'observation et de l'analyse de son travail réel y compris dans l'aide à des personnes aux capacités physiques défaillantes.

Il est acteur de prévention et force de proposition. La formation-action d'acteur PRAP 2S dans un établissement s'inscrit dans une démarche globale de prévention des risques professionnels.

PRÉREQUIS ET SÉLECTION

Salariés(es) du secteur Sanitaire et médico-Social

OBJECTIFS

- Se situer en tant qu'acteur de prévention des risques liés à l'activité physique dans la démarche de prévention de son établissement.
- Observer et analyser sa situation de travail en s'appuyant sur la connaissance du fonctionnement du corps humain.
- Identifier les différentes atteintes à la santé encourues.
- Maîtriser le risque : en proposant à son encadrement de proximité toute idée d'améliorations techniques ou organisationnelles, et en économisant les efforts par l'organisation et la simplification.
- Maîtriser la démarche d'Accompagnement à La Mobilité de la personne aidé, en prenant soin de l'autre et de soi.

MODALITÉS DE LA FORMATION

Durée : 4 jours, soit 28 heures (dont 14 heures dédiées à la Démarche d'Accompagnement à la Mobilité)

Formation en présentiel répartie sur 3 semaines maximum

Effectif : 4 participants minimum, 10 participants maximum

CONTENUS

- L'intérêt de la prévention et les enjeux de la démarche de prévention des risques professionnels pour l'établissement.
- Les risques du métier, les effets induits et leurs repérages.
- L'observation du travail pour la caractérisation des dommages potentiels et leurs multiples causes dans une activité complexe.
- Les propositions d'axes d'amélioration dans son activité.
- La communication des axes d'amélioration.
- Les principes de sécurité physique et d'économie d'effort.
- La démarche d'Accompagnement A La Mobilité : ses enjeux, les déplacements naturels, les aides techniques, l'analyse et la mise en œuvre d'une situation d'accompagnement.



Devenir acteur PRAP 2S

irfabfc.fr

LES + IRFA

- ✓ Une expérience multisectorielle dans le domaine de la formation PRAP à toutes les fonctions de l'entreprise.
- ✓ Un réseau de formateurs du secteur Sanitaire et médico-social certifiés Formateurs PRAP 2S par l'INRS et avec une expérience de terrain.
- ✓ N° d'habilitation : H32059/2018/PRAP-2S-1/O/03

MÉTHODES MOBILISÉES

Pédagogie active par l'intégration de la théorie dans des travaux pratiques réalisés en formation et sur plateau technique.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Évaluations formatives tout au long de la formation
2 épreuves certificatives à partir d'un scénario et d'un cas pratique.
Certificat d'Acteur de la Prévention des Risques liés à l'Activité Physique 2S, **valide 2 ans**, pour les participants ayant satisfait aux exigences des évaluations.

MODALITÉS D'INSCRIPTION

Pour plus d'informations, contacter l'IRFA BFC.

RÉSULTAT ET SATISFACTION

Taux de réussite : 98 %

Taux de satisfaction stagiaires : 98 %

ACCESSIBILITÉ

Formation ouverte aux personnes en situation de handicap.



Pour plus d'informations consulter notre page web spécifique :
<https://www.irfabfc.fr/accessibilite-des-personnes-en-situation-de-handicap/>

CONTACT

IRFA BFC

formationcontinue@irfabfc.fr
03 80 30 52 50